



Règlement d'ordre intérieur - Pour les parents :

1. Accessibilité de l'ASBL Les Poneys du Pré Delcourt :

- ↳ Pendant les cours hebdomadaires, le manège est uniquement accessible aux heures de leçons. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, les élèves seront pris en charge **½ heure avant et ¼ d'heure après le cours**. Les enfants restent sous l'entière responsabilité de leurs parents en dehors de ces heures. Seuls les aidants désignés par la personne responsable de l'ASBL pourront rester en dehors des heures de leçons. L'ASBL décline toute responsabilité en cas d'accident.
- ↳ Pendant les stages, les journées se déroulent de 09h00 à 16h30. Une garderie payante est possible de 08h30 à 18h00.

2. Abonnements :

NOUVEAU

- ↳ L'abonnement comprend 10 leçons + 1 gratuite.
- ↳ **Les leçons décommandées plus de 24 h à l'avance pourront être récupérées en fonction des places disponibles dans les autres leçons la semaine suivante, uniquement sur rendez-vous.**
- ↳ **Les leçons non décommandées ou décommandées moins de 24 h à l'avance ne seront ni récupérables, ni remboursables.**
- ↳ En cas de maladie prolongée, l'abonnement pourra être suspendu.
- ↳ Les abonnements sont **obligatoires**.

3. Règles de sécurité :

Equipement & tenue du cavalier

A cheval, le port **du casque est obligatoire**. Le pantalon d'équitation est recommandé, il est renforcé pour ne pas blesser les jambes. Les bottes ou chaussures adaptées (avec talon) sont fortement conseillées. Monter en baskets ou chaussures ouvertes ou grosse bottine est **dangereux**, le pied peut s'enfoncer totalement dans l'étrier et en cas de chute, l'enfant restera accroché.

Circulation dans les écuries

Il est dangereux d'aborder les chevaux sans les prévenir cela peut les effrayer.
Pour la sécurité de tous **il est interdit de courir, faire du bruit, crier, ou jouer près des chevaux**.
Il est dangereux et interdit de se promener en **sandalettes ou chaussures ouvertes** à côté des chevaux.

Fumeurs

Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte de l'ASBL.

Chiens

La présence, dans les installations de l'ASBL de « chiens visiteurs » est fortement déconseillée. Si exceptionnellement des membres ne peuvent se dispenser d'emmener leur chien, ils doivent le tenir en laisse. Les propriétaires de ces chiens sont responsables pour les dommages que pourraient causer leur animal ainsi que les blessures qui pourraient leur arriver (morsure ou coup de pied de la part d'un poney ou d'un des chiens du manège).



Sortie

Les enfants ne peuvent sortir du poney club sans être accompagné d'un responsable, sauf autorisation communiquée au responsable de l'ASBL.

4. Dispositions générales :

Autorité de l'enseignant

Les élèves qui participent aux cours reconnaissent l'autorité du moniteur et acceptent ses conseils et ses remarques dans un esprit positif. Les élèves auront entre eux une attitude positive. **Les spectateurs qui assistent aux cours ne peuvent en aucun cas intervenir.** Si le moniteur l'estime nécessaire, il pourra demander aux spectateurs de s'éloigner de la piste. Le moniteur décide du début et de la fin du cours, en essayant de respecter le timing prévu mais en tenant compte des circonstances du cours. En cas de chute, les consignes d'intervention sont données et dirigées par le moniteur en premier lieu, ou une personne plus compétente qu'il désignera.

Intempéries

En cas d'intempéries climatiques majeures (tempête, neige, verglas...) le responsable de l'ASBL se réserve le droit d'annuler les activités prévues (cours, stage, animations) il sera proposé un rattrapage en fonction des disponibilités de chacun.

Droit à l'image

Le cavalier ou son représentant légal autorise l'ASBL à prendre, détenir et diffuser son image (photo, vidéo) prise dans le cadre de l'activité. Les images sont acquises définitivement, au profit de l'établissement, quelle que soit la période d'utilisation de cette image et sans aucun paiement. *NB : si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo, il faut le notifier sur la fiche d'inscription (case oui/ non).*

Responsabilité

Comme toute activité sportive, l'équitation comporte certains risques. L'ASBL prend toutes les précautions nécessaires pour éviter les accidents mais décline toute responsabilité pour les dommages encourus par un élève au cours des séances équestres.

Surveillance

Pour la sécurité, des caméras de surveillance sont actives dans l'enceinte de l'ASBL.

5. Inscription, assurance et affiliation

L'adhésion à l'ASBL Les Poneys du Pré Delcourt implique le paiement d'une cotisation annuelle ainsi que l'affiliation à la LEWB (Ligue équestre Wallonie-Bruxelles). Cette affiliation comprend une assurance qui couvre la responsabilité civile et une assurance individuelle accident « risques équestres »¹.

Pour permettre aux non-membres de mieux connaître le Poney Club, ceux-ci pourront suivre 3 cours "d'essai" avant de se mettre en ordre de cotisation et de licence.

Toute personne souhaitant pratiquer l'équitation au sein de l'ASBL Les Poneys du Pré Delcourt, de façon régulière ou occasionnelle, est tenue de :

- Remplir et renvoyer la fiche d'inscription
- Avoir pris connaissance du présent règlement d'ordre intérieur de l'ASBL et y avoir souscrit.
- Avoir réglé l'assurance et la cotisation afférente à l'année en cours.

Pour les mineurs, les 3 conditions ci-dessus seront remplies par leur représentant légal.

Acceptation du règlement

Tout cavalier accepte par son inscription les clauses du présent règlement d'ordre intérieur. Les parents ou représentants légaux des cavaliers s'engagent à accepter et à respecter ce règlement, sans réserve ni restriction.

1. Copie du contrat d'assurance de la LEWB à l'adresse : <http://www.lewb.be/services/assurances/assurances-pour-cavaliers>



Règlement d'ordre intérieur - Pour les enfants

Equipement & tenue du cavalier :

Le casque est indispensable en cas de chute, il doit être bien à ta taille



Le pantalon d'équitation est renforcé aux endroits soumis aux frottements et n'a pas de coutures qui pourraient te blesser.

Les bottes ou bottillons et chaps protègent les mollets des pincettes faites par tes étrivières et évitent que tes pieds glissent trop dans tes étriers.

Je ne me promène jamais en sandales ni basquet en tissus à côté d'un cheval. Si jamais il me marche sur le pied, j'aurais trop mal.



Horaires :

Le cours commencera et finira à l'heure. Tu as souvent besoin d'arriver un quart d'heure plus tôt pour brosser correctement et seller ton poney. Si tu es en retard, le cours va peut-être commencer sans toi.



Soins aux poneys :

Avant de monter, je brosse correctement mon poney et je vérifie s'il n'a pas de blessures. J'essaie de lui curer les pieds pour vérifier s'il n'a pas un caillou coincé. Je selle correctement et je dégarotte bien le tapis de selle. Je fais attention aussi aux plis de la sangle.



Après le cours, je rentre mon poney dans son box, je nettoie son mors à l'eau et je range correctement ses affaires.

Circulation dans le manège :



Je fais attention à ne pas approcher les poneys sans les prévenir et j'évite les gestes brusques pouvant les effrayer.

Pour la sécurité de tous il est interdit de jouer, de faire du bruit, de crier, de courir près des chevaux et de rentrer dans les boxs sans l'autorisation du moniteur.

Autorité du moniteur :

Lorsque je participe aux cours, j'obéis au moniteur et j'accepte ses conseils et ses remarques dans un esprit positif. Je suis gentil et encourageant avec les autres cavaliers.



Nourriture aux chevaux, poneys



Donner trop ou mal à manger à un poney est **dangereux** pour sa santé ! Les poneys peuvent attraper des coliques.

Je ne donne jamais à manger des grains ou du foin aux chevaux **sans l'autorisation** du responsable de l'ASBL.

MAKE FRIENDS WITH THE OTHER CHILDREN

Discipline

Il est formellement **interdit** :

- ↗ De jouer dans les réserves de foin.
- ↗ De sortir les poneys de la prairie ou de leur box sans autorisation.
- ↗ De circuler dans les prairies sans autorisation.
- ↗ De jouer sur le tracteur, les remorques, ...

Respect des lieux

L'ensemble du manège sera gardé propre par tout le monde.

Je jette mes déchets à la poubelle adéquate.

Je ramasse les crottins de mon poney en dehors de son box, ainsi que ses poils durant la mue.

